

بنك الجزائر

BANK OF ALGERIA

Direction Générale de l'Administration des Moyens

Et des Systèmes de Paiement

Direction des Moyens Généraux

Sous-Direction de l'Administration Générale

Service des Marchés

NIF :41600100000007

AVIS DE CONSULTATION NATIONALE

N°12 / BA / DGAMSP / DMG / SDAG / SM / 2023

La Banque d'Algérie lance une consultation Nationale pour les :

**TRAVAUX DE REALISATION DES LOTS DE SECURITE (VIDEOSURVEILLANCE –DETECTION
INCENDIE-DETECTION INTRUSION-DETECTION AGRESSION) AU NIVEAU DU SIEGE
PROVISOIRE DE LA BANQUE D'ALGERIE IN GUEZZAM**

Les entreprises ou groupements d'entreprises qualifiés et spécialisés dans la réalisation de la vidéo surveillance IP, ayant d'un agrément relatif à la vidéosurveillance IP, intéressés par la présente consultation nationale, sont invités à retirer le cahier des charges y afférent sur présentation d'une copie de l'agrément, aux adresses suivantes :

- 1- la banque d'Algérie / Direction Générale de l'Administration des Moyens et des Systèmes de Paiement / Direction des Moyens Généraux / Service des marchés / 1ère étage / Bureau EG01 : 210, Hassiba Benbouali ex : DVP, Alger, ALGERIE.
- 2- Ou la banque d'Algérie / agence TAMANRASSET Adresse : Rue Akhamokh mohamed bey- Tamanrasset

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante : la banque d'Algérie / Direction Générale de l'Administration des Moyens et des Systèmes de Paiement / Direction des Moyens Généraux / Service des marchés / 1ère étage / Bureau EG01 : 210, Hassiba Benbouali ex : DVP, Alger, ALGERIE. , sous double enveloppe fermée et cachetée, l'enveloppe extérieure doit être anonyme et ne porter que la mention suivante :

CONSULTATION NATIONALE

**TRAVAUX DE REALISATION DES LOTS DE SECURITE (VIDEOSURVEILLANCE -DETECTION
INTRUSION-ANTI AGRESSION–DETECTION INCENDIE) AU NIVEAU DU SIEGE PROVISOIRE
DE LA BANQUE D'ALGERIE IN GUEZZAM**

N° 12 / BA/ DGAMSP / DMG /SDAG/SM / 2023

"A NE PAS OUVRIR"

Seules les entreprises ou les groupements d'entreprises ayant retiré le cahier des charges auront le droit de soumissionner. Dans le cas d'un groupement momentané d'entreprises, le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant désigné à cet effet, sauf stipulations contraires dans le protocole d'accord.

Il est exigé que le soumissionnaire :

- ✓ Ait réalisé au moins un (01) projet similaire, de même complexité que le projet objet du présent cahier des charges durant les dix (10) dernières années ;
Il est entendu par projet similaire, un projet portant sur des travaux de vidéo surveillance IP de même complexité.
- ✓ Ait Proposé une durée de garantie minimum de vingt-quatre (24) mois ;
- ✓ Ait Précisé la marque de tous les produits et équipements qu'il doit renseigner correctement sans manquement majeur dans le tableau dédiée à cet effet et l'accompagner par des fiches techniques ;
- ✓ Ait proposé un service après-vente pour une période de cinq (05) Ans

La date limite de dépôt des offres est fixée au : **10 Octobre 2023 à 16H00**

Les soumissionnaires souhaitant assister à la séance d'ouverture des plis sont invités à se présenter à l'adresse ci-dessus indiquée, le **11 Octobre 2023 à 10h30..**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres **CENT VINGT (120) JOURS.** à compter de la date d'ouverture des plis fixée ci-dessus.

A noter que la visite du site du projet est facultative néanmoins une visite sera programmée

le 20. Septembre 2023 à 10h 00

Veuillez-vous munir du cachet de l'entreprise.

Cordiales salutations.